



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01471

Numéro SIREN : 813 505 369

Nom ou dénomination : 148 FISH

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2017 sous le numéro de dépôt 2768

2015B1471  
2768  
07/04/2017

**148 FISH**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 5 000 €**  
**Siège social : 27bis rue d'Heurtebise**  
**77148 Laval en Brie**  
**813 505 369 RCS Melun**

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le Trente et un mars à Dix-neuf heures, les associés de la Société **148 FISH**, société par actions simplifiée, se sont réunis en assemblée générale au siège social de la Société.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Medhi AYADI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des 500 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la totalité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- statuts de la Société ;
- feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

- Cession d'actions - Agrément de tiers en qualité d'actionnaire,
- Démission du Directeur Général - Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'intention que lui a exprimée Madame Isabelle MARCHAND de céder CINQUANTE (50) actions à Monsieur Yannis AYADI, déclare, conformément à la loi et à l'article 13 des statuts, agréer la cession et précise que Monsieur Medhi AYADI et la société M & A HOLDING, seuls autres actionnaires, renoncent expressément au bénéfice du droit de préemption prévu par l'article 12 des statuts.

"Cette résolution est adoptée à l'unanimité"

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, du mandat de Directeur Général de Madame Isabelle MARCHAND.

En conséquence, l'assemblée décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, en remplacement de Madame MARCHAND, pour une durée indéterminée

Monsieur Yannis AYADI, demeurant à Laval en Brie (77148) 27bis rue d'Heurtebise, Né le 5 septembre 1996 à Drancy (Seine-Saint-Denis).

"Cette résolution est adoptée à l'unanimité"

Monsieur Yannis AYADI déclare accepter cette nomination et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la société pour l'exercice desdites fonctions.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

"Cette résolution est adoptée à l'unanimité"

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

*Par copie certifiée conforme*

*Le Président*

*AYADI*